



© 2023 Acadie Nouvelle. Tous droits réservés. The present document and its usage are protected under international copyright laws and conventions.

**Publi-C** Certificate issued on May 13, 2024 to English Account NG C3 for personal and temporary display.

news-20231228-AN-1016241309

<b>Source name</b>	Acadie Nouvelle	Jeudi 28 décembre 2023
<b>Source type</b>	Press • Newspapers	Acadie Nouvelle
<b>Periodicity</b>	Daily	• p. 6
<b>Geographical coverage</b>	Provincial	• 563 words
<b>Origin</b>	Caraquet, New Brunswick, Canada	



Page 6

## Garderies en milieu minoritaire: l'amendement du sénateur Cormier fait son chemin

Alexandre Boudreau

Un amendement pour assurer le financement de la garde d'enfants dans des communautés de langue minoritaire, qui avait d'abord été rejeté par le Sénat, a été adopté au début décembre. La Chambre des communes se penchera à nouveau sur le projet de loi.

Le projet de loi C-35 vise à encadrer les accords qui seront conclus entre le gouvernement fédéral et les provinces à l'avenir pour le financement des garderies.

Avec son amendement, le sénateur René Cormier cherchait à forcer le gouvernement fédéral à tenir compte des besoins des communautés de langues officielles en situation minoritaire lors de ces négociations.

L'amendement avait été recommandé par François Larocque, un avocat et professeur titulaire de la faculté de droit de l'Université d'Ottawa.

En novembre, des représentants du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du N.-B. ont appuyé l'amendement, mais des fonctionnaires du gouvernement fédéral ont

déconseillé son adoption. L'amendement a donc été rejeté par le Sénat à l'étape du comité.

«Il n'y avait manifestement pas une volonté du gouvernement d'accepter aucun amendement, donc ils ont fait leur travail en ce sens-là, ce qui fait que ça n'est pas passé», a dit René Cormier en entrevue.

Le sénateur affirme que depuis ce temps, son équipe a travaillé à transmettre des informations aux sénateurs sur la nécessité de l'amendement. La société civile francophone a aussi milité pour son adoption, selon lui.

La modification cherchée a finalement été adoptée par le Sénat en troisième lecture du projet de loi, le 6 décembre dernier, avec 58 votes pour, 20 contre et trois abstentions.

«Le gouvernement du Canada s'engage à maintenir le financement à long terme des programmes et services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, notamment ceux destinés aux peuples autochtones et aux communautés de langue officielle en situation minoritaire», peut-on y lire.

Avec son amendement, le sénateur René Cormier cherchait à forcer le gouvernement fédéral à tenir compte des besoins des communautés de langues officielles en situation minoritaire. - Archives

René Cormier juge que cette modification est nécessaire pour que les minorités linguistiques puissent éventuellement défendre le financement pour leurs garderies devant les tribunaux si nécessaire.

«[Sinon], l'interprétation de la Cour pourrait faire en sorte qu'elle penserait que le législateur, délibérément, ne voulait pas s'engager sur un financement à long terme pour les garderies en milieu minoritaire». Le projet de loi a été renvoyé à la Chambre des communes, où il sera étudié à nouveau. Il est toujours possible qu'il soit modifié une fois de plus pour retirer l'amendement.

«Tout est possible du côté de la Chambre des communes. Maintenant, je sais que compte tenu du nombre de sénateurs qui ont voté pour l'amendement, il y a un message clair qui a été envoyé au gouvernement et à la Chambre des communes», estime René Cormier.

La Société de l'Acadie du N.-B. a aussi

salué ce revirement de situation.

«Nous croyons vraiment que cette mesure aura un impact positif ici en Acadie, en renforçant nos institutions éducatives et culturelles. C'est un pas important pour soutenir et protéger notre identité linguistique et culturelle», a affirmé sa présidente, Nicole Arseneau-Sluyter, par voie de communiqué.

[alexandre.boudreau@acadienouvelle.com](mailto:alexandre.boudreau@acadienouvelle.com)